

## Marchés d'entretien et de grosses réparations dans divers bâtiments et propriétés de la Ville de Besançon

**M. l'Adjoint LIME, Rapporteur :** Dans le cadre de travaux d'entretien et de grosses réparations dans les bâtiments et propriétés de la Ville de Besançon et du Grand Besançon, il est fait recours à des entreprises qui interviennent dans tous les corps d'état du bâtiment.

Le montant annuel estimé des travaux commandés aux entreprises est de l'ordre de 3 900 000 € TTC (chiffres issus de la réalisation de l'exercice 2009). La durée du marché est d'un an reconductible trois fois pour une durée maximum de quatre années, le montant total des marchés est estimé à environ 15 600 000 € TTC, soit un montant de 13 043 478 € HT.

Conformément à l'article 77-I du Code des Marchés Publics, il est proposé de ne pas fixer de montant maximum à ces marchés, permettant ainsi une souplesse d'utilisation dans le cadre de la mise en place des crédits annuels ou pour répondre à des situations imprévues (sinistres d'une certaine importance, opérations urgentes, réponses dans le cas de consultations infructueuses). En regard de ce choix, et conformément à l'article 27 du Code des Marchés Publics, la procédure à retenir est celle de l'appel d'offres ouvert européen.

Le marché sera décomposé en 11 lots, à savoir :

LOT	LIBELLE
1	Maçonnerie - Voirie, Réseaux divers (VRD)
2	Maçonnerie - Voirie, Réseaux divers (VRD) - Travaux sur patrimoine ancien
3	Carrelage - Faiences
4	Couverture - Zinguerie
5	Serrurerie
6	Peinture - Ravalement
7	Revêtements de sols
8	Faux-plafonds
9	Rideaux
10	Chauffage - Ventilation - Plomberie
11	Electricité - Courants faibles

Dans ce cadre, la convention constitutive du groupement de commandes signée le 12 avril 2007 entre la Ville de Besançon et le Grand Besançon pour une durée de quatre ans sera annulée et remplacée par une nouvelle convention avec une date de fin coïncidant avec la durée des nouveaux marchés.

### Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser M. le Maire à lancer l'appel d'offres relatif aux marchés d'entretien et de grosses réparations dans divers bâtiments et propriétés de la Ville de Besançon,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les marchés avec les titulaires retenus.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

*Récépissé préfectoral du 18 janvier 2010.*